

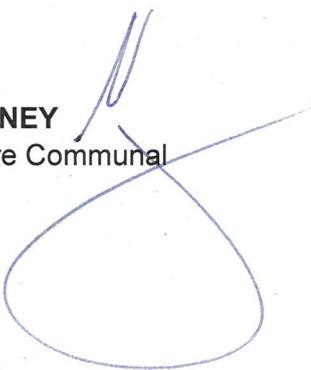
Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à **LAMESCH EXPLOITATION S.A.** (arrêté N° **1/24/0328/RG** du **10 septembre 2025**) pour la modification de l'arrêté 1/24/0328 du 25 juin 2025 concernant l'exploitation, 212 Z.A.B Wolser B à Bettembourg.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du **16 septembre 2025** au **27 octobre 2025**

Bettembourg, le 11 septembre 2025

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre